

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/183095  
D.M.S. : CL/2043-0117/02/2007-244PU  
N/réf. : AVL/cc/BXL-2.129/s.422  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Vautier, 29. Institut royal des Sciences naturelles. Réaménagement des zones de parking du musée.  
(Dossier traité par S. De Bruycker et Fr. Timmermans à la D.U. / C. Leclercq à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 23 octobre 2007, sous référence, reçue le 24 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis défavorable** émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 novembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande introduite par la Régie des Bâtiments porte sur le renouvellement d'un permis mixte (urbanisme et environnement) d'exploitation des aires de parking de l'Institut Royal des Sciences Naturelles. Elle concerne 5 zones de parking à l'air libre (bus, visiteurs et personnel) totalisant 103 emplacements de parking selon les plans mais 106 selon le formulaire de demande de PU. La CRMS est plus particulièrement interrogée sur la zone 3, incluse dans le jardin de la maison du célèbre botaniste Linden, mitoyenne au parc Léopold qui est classé.

Le dossier ne comporte pas de situation existante et seule une enquête sur place permet de se rendre compte de la réalité :

- 1°) Face au mur qui sépare le jardin de Linden du Parc Léopold, le parking existant sur une surface gravillonnée compte 8 emplacements dont un occupé, apparemment à demeure, par une remorque.
- 2°) Au moment de la visite le 5 novembre dernier, 33 véhicules – y compris un camion également mentionné dans le rapport de la DMS – étaient en stationnement dans le jardin : 13 sur le revêtement gravillonné des allées et 20 sur les pelouses, malgré le panneau d'interdiction.
- 3°) Le plan n° 02 au 1/200 donnant la localisation des zones de parking et le nombre d'emplacements est la situation projetée puisqu'«il ne correspond pas à la situation existante. Il est, de plus, erroné en ce qui concerne la surface et l'occupation de l'espace compris entre l'emplacement de parking n° 6 et la haie qui borde la limite sud du jardin de Linden. Cet espace, qui est représenté au plan comme ayant environ 2m, en compte en réalité 15. Il contient un appentis et un massif arbustif dense de laurier-cerise, aucuba et troène.
- 4°) En revanche, ce même plan ajoute 5 places de parking aux 8 existantes au dépens d'une pelouse et surtout d'un Zelkova du Japon (*Zelkova serrata*, essence exotique originaire de la Chine). La Direction des Monument et des Sites précise que sa circonférence de plus de 3m en fait un des plus gros exemplaires de la Région. Il aurait été planté par Linden, de même que le *Sophora japonica* voisin, ce qui en accroît encore la valeur.

5°) Il faut également noter que le plan omet aussi un pin noir (*Pinus nigra* probablement *subsp.laricio*) de grande dimension, présentant de réelles qualités esthétiques, ainsi qu'un jeune noyer. Faut-il en conclure que l'aménagement de l'aire de parking les élimine également ?

***A l'instar de la Direction des Monuments et des Sites, la CRMS ne peut donc que formuler une ferme opposition à la demande en question car elle ne constitue pas un simple renouvellement du parking existant mais en prévoit l'extension aux dépens d'arbres remarquables du jardin de Linden.*** Par ailleurs, elle tient à préciser que les 8 emplacements existants résultent du fait accompli et ont été installés assez récemment. En effet, lorsque la Régie décida de transformer la maison de Linden vers 1995, le jardin et les serres étaient encore intacts et ne comportaient évidemment pas d'emplacements de parking. Par contre, des baraquements installés à proximité de la rue Vautier (et heureusement démolis) abritaient la menuiserie de l'Institut.

***Par conséquent, la Commission proteste vigoureusement contre l'idée même d'aménager le jardin du plus célèbre botaniste belge en parking pour l'Institut Royal des Sciences Naturelles.*** Elle demande à la Régie de renoncer à un projet qui n'est pas digne de cette institution scientifique et lui suggère d'entreprendre la remise en valeur de ce jardin à partir d'une étude historique et matérielle des lieux. ***La bonne articulation du jardin de Linden sur le Parc Léopold, sur la rue Vautier et sur le musée constitue l'occasion unique de rétablir une connexion entre la chaussée de Wavre et le parc (ainsi que la place Jean Rey).***

Par ailleurs, la Commission observe que 7 emplacements de parking sont situés dans une petite cour accessible par la rue Jenner, exigeant une manœuvre de retournement des véhicules difficile, peu souhaitable dans une voirie aussi exiguë, et à proximité d'une entrée du parc aujourd'hui privatisée qu'il serait souhaitable de remettre en valeur.

***Pour conclure, la Commission s'est à plusieurs reprises expliquée sur la nécessité d'étudier, de manière globale, une meilleure interface le parc, les espaces publics riverains et le musée de manière à donner à cette institution une meilleure lisibilité dans la ville et un bon ancrage dans le quartier. Elle estime que le problème du parcage doit évidemment être intégré à cette réflexion globale. En attendant les conclusions de cette étude, la CRMS ne s'oppose pas au renouvellement temporaire du permis d'exploiter les emplacements existants de l'IRSN, à l'exclusion des 7 emplacements de la zone 2 accessibles par la rue Jenner et à l'exclusion de tous les emplacements prévus dans la zone 3 qui doit impérativement être réaménagée en jardin.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Madame Catherine Leclecq ET Mme Sibylle Valcke  
- A.A.T.L. – D.U. : Monsieur Sven De Bruycker et François Timmermans  
- Concertation Ville de Bruxelles : Monsieur D. De Saeger